© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Visite médicale

Par Machu Postée le 17/07/2023 06:03

> Bonjour ,lors de la visite un test urinaire nous est demandé. Depuis quelques années 1 dépistage de drogue est réalisé en même temps . Ceci ne me dérange en aucun point ,ne touchant pas à la drogue,ce qui me pose problème c est que la nouvelle infirmière exige depuis 2 ou 3 ans que nous urinions porte ouverte dos à elle !!!!! Je trouve cette situation très gênante et impersonnelle au possible ,en a t elle le droit,ou il s agit d un abus de pouvoir de sa part ? Merci de votre réponse Cordialement Machu

---

Mise en ligne le 20/07/2023

Bonjour,

A notre connaissance, c’est le règlement intérieur et le contrat de travail qui doivent permettre aux salariés de prendre connaissance de la possibilité et des conditions d’un dépistage des drogues illicites.

Cependant, n’étant pas spécialisé sur les questions de modalités de dépistage dans le contexte professionnel, afin d’obtenir une réponse d’instance compétente il conviendrait de vous rapprocher de la médecine du travail. Si vous pensez que c’est cette infirmière qui pose cette règle et que vous doutez de son droit, vous pouvez contacter n’importe quel autre organisme de santé au travail.

Vous pouvez également vous rapprocher de vos délégués du personnel si vous en avez.

Bien cordialement